

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonces sont à souche et valables signées par M. BRUNELLIÈRE, directeur, ou par M. PITRAT aîné, imprimeur-gérant. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste.

L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal 4, rue Gentil, à Lyon.

JURISPRUDENCE

CONSEIL D'ÉTAT. — SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1887

DIFFICULTÉ IMPRÉVUE — DURETÉ DU ROCHER — SONDAGE PRIX A FORFAIT

I. S'il n'y a pas lieu à fixation d'un prix nouveau pour difficulté imprévue résultant de la dureté du rocher lorsque le marché enjoignait à l'entrepreneur de se rendre compte, avant la soumission, non seulement par les fouilles ouvertes par l'État, mais par l'étude du terrain, des difficultés que pourraient présenter les diverses tranchées, et fixait des prix à forfait pour fouille, charge, régalage, etc., applicables à tous les déblais, quelle qu'en fût la nature, et ne garantissait pas les indications données par les puits de sondage, — il en est autrement quand, sous les terrains bâtis qui n'avaient pu être sondés, il a été rencontré une masse considérable de roches d'une compacité et d'une résistance que l'état des terrains avoisinants ne permettait pas de prévoir.

II. Lorsque le marché porte que tous les terrains seront mis à la disposition de l'entrepreneur dans les six mois de l'adjudication et qu'une partie des terrains ne lui a été livrée que plus de neuf mois après, une indemnité est due à l'entrepreneur, alors que ce retard a donné lieu à de fausses manœuvres qui lui ont été onéreuses.

III. On ne saurait assimiler à un cas de force majeure l'exécution non interrompue des travaux pendant tout l'hiver, avec les conséquences préjudiciables que cette exécution entraîne ordinairement, soit parce que l'entrepreneur n'allègue même pas que les ingénieurs aient prescrit le développement des chantiers dans cette saison, soit parce que, en admettant que cette exécution eût dû être ainsi poursuivie pour la terminaison des travaux dans le délai du marché, l'entrepreneur aurait dû faire entrer cette éventualité dans ses prévisions.

Vu la requête et le mémoire ampliatif présentés par les sieurs Alasseur et Dumont, entrepreneurs de travaux publics, adjudicataires des travaux du 1^{er} lot de Châteaubriant à Rennes et à Vitré... tendant à ce qu'il plaise au Conseil d'État réformer, dans les dispositions qui font grief aux entrepreneurs, un arrêté, en date du 21 mars 1884, par lequel le Conseil de Préfecture d'Ille-et-Vilaine a statué sur les difficultés relatives au règlement du décompte de leur entreprise;

Vu le cahier des clauses et conditions générales imposés aux entrepreneurs, du 16 novembre 1866;

Vu la loi du 28 pluviôse an VIII;

I. « Sur les conclusions des sieurs Alasseur et Dumont tendant à la fixation de nouveaux prix, pour le déblais de rocher imprévus de la tranchée de Forges et de la tranchée de la Gueroche;

En ce qui touche la tranchée de Forges :

Considant qu'aux termes de l'article 95 du devis, l'entrepreneur devait, avant de déposer sa soumission, se rendre compte très exactement, non seulement par les fouilles ouvertes par l'État, mais par l'étude du terrain, des difficultés que pouvaient présenter les diverses tranchées; qu'aux termes du même article les prix du bordereau pour fouille, charge, régalage, etc., étaient des prix à forfait, applicables à tous les déblais, quelle qu'en fût la nature; que, d'après l'article 125 du même devis particulier, l'Administration ne garantissait pas les indications données par les puits de sondages; que, par le fait même de sa soumission, l'entrepreneur était réputé avoir une parfaite connaissance du terrain, et accepter les prix de déblais à forfait, avec tout l'aléa qu'ils comportaient, et qu'il ne devait pas être admis à réclamer ultérieurement contre ces prix, pour dureté imprévue du rocher, abondance des eaux, ou pour tout autre motif; qu'il résulte des dispositions ci-dessus de leur marché, que les sieurs Alasseur et Dumont n'étaient pas recevables à demander la fixation d'un nouveau prix pour les dé-

blais, à raison, soit de l'insuffisance des sondages, soit de la dureté imprévue du terrain dans ladite tranchée; que, dès lors, c'est avec raison que le Conseil de préfecture a rejeté de ce chef leur réclamation;

Mais considérant en ce qui concerne la tranchée de la Gueroche, que du rapport des experts il résulte, qu'entre les piquets 139 et 141, le tracé traversait des terrains bâtis, où aucuns travaux de fouille et de recherche n'avaient pu être entrepris; que les requérants s'étaient trouvés, par suite, dans l'impossibilité de se rendre compte, par l'étude du terrain, des difficultés que présenterait cette portion de la tranchée; qu'il a été reconnu par les ingénieurs eux-mêmes, notamment dans leur rapport du 25 janvier 1882, que les déblais rencontrés entre les piquets 139 et 141 se sont trouvés formés d'une masse considérable de rocher d'une compacité et d'une résistance que l'état des terrains avoisinants ne permettait pas de prévoir; que dès lors ce groupe de déblais est resté en dehors des prévisions du contrat, et qu'il y a lieu, à raison de l'impossibilité où étaient les entrepreneurs de s'éclairer à cet égard, de fixer le prix des déblais de cette tranchée sur de nouvelles bases;

Considérant qu'il résulte également du rapport des experts, que ce prix doit être fixé à 3 fr. 75 et qu'il en ressort une plus-value définitive de 60.397 fr. 79 sur le montant du prix alloué par l'Administration.

Sur les conclusions des sieurs Alasseur et Démont tendant à l'allocation d'une indemnité, à raison du préjudice causé par le retard apporté à la remise d'un terrain situé sur l'emplacement de la tranchée de la Gueroche;

Considérant qu'aux termes de l'article 130 du devis, tous les terrains devaient être mis à la disposition des entrepreneurs, au plus tard six mois après le 5 avril 1879, date de l'adjudication; qu'il n'est pas contesté que la dernière maison située dans la traversée du faubourg Saint-Jean, n'a été évacuée que plus de 9 mois après l'adjudication, et qu'il résulte de l'instruction, notamment du rapport d'expertise, que la remise tardive de ce terrain a retardé l'exécution des travaux dans la tranchée de la Gueroche, et donné lieu à de fausses manœuvres, onéreuses pour les entrepreneurs; qu'il en est résulté un préjudice dont le Conseil de préfecture a refusé à tort de leur tenir compte;

Considérant qu'il sera fait une juste appréciation dudit dommage, en leur allouant de ce chef, conformément à l'avis des experts, une indemnité de 8.000 fr.;

Sur le recours incident du Ministre des Travaux publics :

Considérant que les entrepreneurs n'allèguent pas qu'aucun ordre leur ait été donné par les ingénieurs, pour les inviter à développer leurs chantiers, dans une saison où l'exécution des travaux était particulièrement onéreuse; qu'en admettant que ce délai imparti pour l'achèvement de leur entreprise leur eût imposé la nécessité de poursuivre les travaux sans interruption pendant tout l'hiver, ils avaient dû faire entrer cette éventualité dans leurs calculs, avant de déposer leur soumission; que, dans ces circonstances, c'est à tort que le Conseil de préfecture a décidé qu'ils avaient droit à une indemnité par application de l'article 28 des clauses et conditions générales, relatif uniquement aux pertes et avaries pour cas de force majeure, et qu'il y a lieu de supprimer l'allocation de 13.588 fr. 84 accordée de ce chef aux entrepreneurs par l'arrêté attaqué;

Sur les frais d'expertise :

Considérant que, dans les circonstances de l'affaire, c'est à tort que le Conseil de préfecture a décidé que les frais d'expertise seraient supportés pour 2/3 par les entrepreneurs et qu'il y a lieu de mettre lesdits frais pour les 2/3 à la charge des entrepreneurs;

Sur les intérêts des intérêts :

Considérant que l'arrêté attaqué a alloué aux requérants les in-



térêts des sommes leur restant dues par l'Etat, à compter du 17 mars 1882, et a décidé que les intérêts desdits intérêts seraient capitalisés pour produire eux-mêmes intérêts à partir du 29 février 1884; que devant le Conseil d'Etat les entrepreneurs ont demandé de nouveau les intérêts des intérêts le 22 août 1885; qu'à cette date il s'était écoulé plus d'une année depuis la demande précédente; que, dès lors, l'application de l'article 1154 du Code civil, il y a lieu de faire droit à ladite demande;

Décide

Article premier. — L'Etat paiera aux sieurs Alesseur et Dumont: 1^o à titre de plus-value pour déblais imprévus rencontrés dans la tranchée de la Guerche, la somme de 60.397 fr. 79; 2^o la somme de 8.000 fr. pour le dommage résultant de la remise tardive de terrains situés au centre de la même tranchée.

Art. 2. — Est supprimée l'allocation de 13.558 fr. 84 accordée par le Conseil de préfecture pour travaux exécutés pendant l'hiver.

Art. 3. — Les frais d'expertise seront supportés pour deux tiers par l'Etat, et pour le surplus par les entrepreneurs.

Art. 4. — L'arrêté ci-dessus visé du Conseil de préfecture d'Ille-et-Vilaine, en date du 21 mars 1884, est réformé en ce qu'il a de contraire à la présente décision.

Art. 5. — Les intérêts échus le 22 août 1885 seront capitalisés pour produire eux-mêmes intérêts à partir de cette date.

Art. 6. — Le surplus des conclusions des sieurs Alesseur et Dumont est rejeté.

Art. 7. — L'Etat supportera les dépens du présent pourvoi.

SOCIÉTÉ D'ARCHITECTURE FRANÇAISE

DU XI^e AU XVI^e SIÈCLE

Il existe sur le sol français des restes considérables de l'architecture du moyen âge, qui sont menacés de disparaître, soit par l'indifférence des populations au milieu desquelles ils s'élèvent, soit par l'insuffisance ou la suppression des allocations affectées à leur conservation.

Un grand nombre des petits monuments d'architecture romaine et ogivale sont encore debout dans les communes; mais il est à craindre que bientôt ils disparaissent à jamais de leurs sites, tellement leur état de dégradation est avancé.

Quel est le nombre de ces charmantes églises qu'on a vues disparaître par raison d'économie, à cause de la dépense qu'occasionnait leur entretien? On les a démolies, malgré l'intérêt que présentait leur style, leur structure ou leur ornementation, pour les remplacer par une construction qui se mêle aux bâtisses modernes. A cette substitution, les petites localités perdent souvent l'unique témoin historique, à travers les siècles, de leur antique origine.

Nous demandons à tous les membres des Compagnies archéologiques d'arracher toutes ces remarquables conceptions de notre génie national à la destruction ou à la mutilation dont elles sont journellement menacées, en nous aidant à créer la *Société d'Architecture Française du XI^e au XVI^e siècle*, dont le but serait d'entreprendre, autant que ses ressources le permettraient, la restauration ou plutôt la conservation des monuments civils, religieux et militaires encore existant dans les bourgs, villages et hameaux.

La cotisation annuelle ne pourrait être inférieure à vingt francs.

Nous faisons un pressant appel à tous les admirateurs du moyen âge en faveur des modestes édifices classés ou non par la loi du 30 mars 1887, et pour lesquels la *Commission des Monuments historiques* ne pourrait disposer, à temps, d'aucuns crédits, par suite de l'absorption de son budget par les grands et longs travaux entrepris dans les édifices plus importants, et nous les sollicitons de prendre sous leur protection efficace les curieu-

ses productions de cette époque de l'art français dont le nombre, malheureusement, diminue chaque année.

Nous espérons que l'idée de la fondation d'une *Société d'Architecture Française du XI^e au XVI^e siècle*, répondant à ces généreux élans qui se produisent actuellement sur différents points du territoire pour la conservation des monuments, sera accueillie favorablement, et que les adhérents, par leur nombre, s'empres- seront d'assurer le début et le succès d'une œuvre d'utilité nationale¹.

CONCOURS

La Société académique d'architecture de Lyon ouvrant chaque année, aux termes de ses statuts, un concours public, propose aux architectes français et étrangers pour sujet du concours de l'année 1887 :

UNE ÉCOLE MILITAIRE DE SANTÉ

Cette école, destinée au recrutement du corps de santé de l'armée, devra être établie à proximité de la Faculté de médecine, où les élèves seront appelés à suivre les cours; l'enseignement étant, par conséquent, donné en dehors de l'école.

Elle sera disposée pour recevoir 300 élèves internes répartis en trois divisions de 100 élèves chacune. Chaque division comprendra deux salles d'étude et une salle de répétition de cours, un ou deux dortoirs, des lavabos, vestiaires, water-closets, chambres de surveillants, de dépôt, salle d'armes, etc.

Les services généraux comprendront : une grande salle de conférences pouvant réunir les élèves des trois divisions, cabinets de professeurs et dépendances. Des galeries de physique, de chimie, d'histoire naturelle, laboratoire et bibliothèque. Un réfectoire, des cuisines et dépendances (office, dépôt de charbon et d'approvisionnements, calorifère), chambres de domestiques. Lingerie, buanderie et leurs dépendances. Un concierge, un parloir et salle d'attente. Bureaux pour l'Administration, le Secrétariat, l'Économat; un cabinet pour le directeur. Les logements du directeur, de l'économe et du secrétaire.

Le tout sera compris dans une superficie de 6 à 8.000 mètres carrés, pris dans les terrains de l'ancienne vitriolerie. L'emplacement sera limité par la rue de Marseille, à l'ouest; la rue des Trois-Pierres, au nord; la rue Béchevelin rectifié, à l'est; et la rue de la Vitriolerie, au midi. C'est sur ce vaste rectangle que devront s'élever les constructions.

On fera les plans du rez-de-chaussée et du premier étage à l'échelle de 0^m.005 par mètre, la façade principale et la coupe à l'échelle de 0^m.01 par mètre.

Les projets porteront une épigraphe qui sera reproduite avec le nom de l'auteur, sous enveloppe cachetée, à l'adresse du secrétaire de la Société académique d'architecture, au palais Saint-Pierre, à Lyon, où les projets devront être remis le 6 décembre 1888 au plus tard, avant 4 heures.

Aucun délai ne pourra être accordé.

Conformément au Règlement de la Société, le rapport sur le concours sera confié à une Commission composée de sept membres élus au scrutin secret.

Le jugement sera ensuite rendu par la Société, au scrutin secret, à la majorité des suffrages, dans la séance de janvier 1888.

Les prix seront distribués aux auteurs des projets primés dans la séance du premier jeudi de février 1888.

1^{er} prix : Une médaille d'or.

2^e prix : Une médaille d'argent.

Une somme de 200 francs est mise à la disposition du jury pour être distribuée suivant le mérite des concours d'architecture et d'archéologie.

¹ Adresser les adhésions à M. Morillon, 4, cité Condorcet, à Paris.

Les concurrents dont les projets seront primés seront invités à donner à la Société une épreuve photographique ou un calque de leur projet.

Arrêté en séance au palais des Beaux-Arts, le 3 mars 1887.

ARCHÉOLOGIE

La Société académique d'architecture de Lyon, désirant perpétuer, par le dessin, le souvenir de tous les monuments et fragments d'art de la ville de Lyon et du département du Rhône, que la vétusté, l'incurie ou les modifications des voies publiques menacent d'une destruction prochaine, ouvre dans ce but un concours annuel, auquel elle invite les architectes et les artistes français et étrangers.

Les concurrents seront libres de savoir, sur la liste du programme ci-joint, les sujets de leurs études, à la condition de fournir au moins cinq feuilles de dessin. Tous les objets devront être dessinés avec l'indication des profits et détails nécessaires à leur complète interprétation : l'échelle adoptée sera mentionnée sur chaque dessin. La même feuille devra contenir plusieurs dessins de la même catégorie pour les sujets d'une dimension minime.

Le format des feuilles devra être uniforme et de la dimension d'un quart de feuille grand-aigle.

Les dessins devront être envoyés *franco*, au palais des Arts de Lyon, à l'adresse du secrétaire de la Société, avant le 30 novembre 1888, terme de rigueur.

Tous les dessins porteront, avec une épigraphe, une lettre ou un signe distinctif, la signature de leur auteur.

Ce nom sera recouvert d'un cachet qui ne sera enlevé qu'après le jugement. Comme le Concours annuel d'architecture fondé par la Société, le rapport sur ce nouveau Concours sera confié à une Commission de membres élus au scrutin secret. Le jugement sera ensuite rendu par la Société, également au scrutin secret, à la majorité des suffrages.

Les récompenses sont les mêmes que pour le Concours d'architecture. Les dessins primés, jugés dignes d'être conservés, appartiendront à la Société qui autorisera leur auteur à en prendre un calque ou une reproduction. Elle se réserve, en outre, le droit de les faire graver ou lithographier, en indiquant à chaque planche le nom du lauréat.

Pour l'année 1887, la Société met au concours l'étude et la reproduction des œuvres suivantes :

Boiseries d'un salon, au rez-de-chaussée, à la Faculté catholique, rue du Plat, 25 (ancien hôtel de la Barmondière).

Porte d'allée, rue Royale, 33.

Boiseries, au rez-de-chaussée, de l'École de commerce, rue de la Charité.

Porte cochère, rue de la Charité, 46.

Hôtel du Gouvernement, place du Gouvernement (plan, élévation et coupe de la cour, façade sur la place).

Cartouche au-dessus d'une porte d'allée, place des Bernardines, 1; montée de la Grand'Côte, 2.

Boiseries de la salle du Conseil, à la Charité.

Façade d'une maison, rue Juiverie, 21.

Même maison, plan, coupe et élévation de l'escalier.

Plans et détails de l'ancien couvent des Carmélites, côté des Carmélites, 10.

Façade de l'hôtel de Parcieu, place Bellecour, angle de la rue Boissac.

Tourelle d'escalier, rue des Macchabées, place du Bœuf-Couronné.

Porte, rue Sainte-Catherine, 5 (menuiserie et ferronnerie).

Vestibule de la maison Tolozan, place Tolozan.

Plafond, salons et détails intérieurs de l'hôtel de l'Europe, rue Bellecour.

Porte d'allée de la maison Tolozan, place Tolozan.

Escalier ovale de l'Hôtel de ville.

Coupe d'ensemble et détails du grand escalier du Musée au palais Saint-Pierre.

Niche, rue des Forces, 6, angle de la rue de la Gerbe.

Façade de grottes (style Renaissance) sur les terrasses de l'hôtel de Gadagne.

Niche, au-dessus de l'arc du passage des Templiers, quai des Célestins, 10.

Niche, à l'angle des rues de la Gerbe et Poulailleurie.

Baldaquin de l'église des Chartreux.

Salon, maison Guérin, rue Puits-Gaillet.

Chaire dans l'église de l'Hôtel-Dieu.

Le Président, C. ÉCHERNIER

Le Secrétaire, A. BELLEMAIN.

Des exemplaires sont déposés au Secrétariat de la Société d'architecture et chez le concierge du Musée archéologique, au palais des Beaux-Arts, place des Terreaux, Lyon.

HOTEL DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL A GAND

Un concours est ouvert pour le projet d'agrandissement et d'aménagement de l'hôtel du gouvernement provincial, à Gand.

Les concurrents pourront se procurer au secrétariat de la Chambre Syndicale un plan figuratif des installations existantes et du terrain disponible.

Le délai pour la production des plans est fixé au 30 juin 1888. Les plans seront exposés, le jury se prononcera avant le 1^{er} août.

Un prix de 3,000 fr. sera alloué à l'auteur du projet primé; le jury pourra, s'il le juge utile, faire des propositions pour un prix supplémentaire.

On nous prie de bien vouloir insérer la lettre suivante :

MONSIEUR LE RÉDACTEUR EN CHEF,

J'ai recours à votre obligeance habituelle pour vous prier de signaler à l'opinion publique une irrégularité qui a été commise à mon détriment lors de l'adjudication du groupe scolaire de Lentilly.

Je me suis présenté avec dix-sept concurrents pour le premier lot de travaux comprenant : terrassement, maçonnerie, pierre de taille et *ciment*. J'avais fait auparavant toutes les démarches voulues par les règlements et les usages, mon cautionnement était déposé, des travaux précédemment accomplis par moi et de nombreux certificats me firent admettre à soumissionner.

Au jour dit, les soumissions furent décachées. Le plus fort rabais (21 fr. 27 p. 100 sur 21 000 fr.) était offert par M. B..., maître maçon à Lentilly, qui fut écarté, sa soumission par oubli n'ayant pas été signée. Je venais immédiatement après lui avec un rabais de 21 p. 100.

J'aurais été déclaré adjudicataire s'il ne m'avait été objecté que j'étais entrepreneur de travaux de ciment et que je ne pouvais être chargé de travaux portés au 1^{er} lot.

J'ai répondu que j'avais fait les démarches nécessaires, que je n'étais pas à mes débuts comme adjudicataire, que toutes les formalités requises avaient été accomplies, et que l'objection qui m'avait été présentée battait en brèche le bon sens et la légalité. D'ailleurs, ai-je cru devoir dire, cette objection aurait pu et dû m'être présentée avant l'opération de la soumission.

M. le maire de Lentilly a passé outre et déclaré adjudicataire un de mes concurrents, qui offrait seulement un rabais de 20 fr. 15 p. 100, soit 1 fr. 11 de moins que moi.

J'ai mis immédiatement à la Préfecture opposition à l'adjudication, et il m'a été répondu par M. le maire de Lentilly qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à mes réclamations.

Je prends la liberté, Monsieur le Rédacteur, de vous signaler ce fait en vous priant d'en faire part à vos lecteurs pour qu'ils puissent savoir à quoi s'en tenir sur l'impartialité avec laquelle sont faites certaines adjudications.

La démarche que je fais près de vous est toute dans l'intérêt du droit et de la légalité.

Veuillez agréer, etc.

B. VALLANET

LES TRAVAUX DE L'EXPOSITION DE 1889¹

Ce qui frappe tout d'abord quand on parcourt le Champ-de-Mars, dit le *Génie civil*, c'est la surface considérable qui est déjà couverte; non seulement les fermes sont montées, mais les vitres et la couverture en zinc sont posées, les peintures sont faites.

Les quatre lots de galeries pour les industries diverses sont sensiblement au même état d'avancement, et il existe déjà plus de 70 000 mètres carrés de surface couverte par des fermes de 25 mètres de portée, qui pourraient recevoir au premier jour les ouvriers chargés de l'aménagement intérieur.

Plus loin, l'attention est attirée sur l'immense étendue de plus de 60 000 mètres carrés qui sera couverte par la grande galerie des machines et ses bas-côtés.

Les fondations sont achevées, le sol est remblayé, et une forêt de grands bois couvre le sol; c'est le grand échafaudage que la Compagnie de Fives-Lille, en exécution du projet de M. Lantraac, prépare pour élever les grandes fermes de 125 mètres, dont dix lui ont été adjugées. Les maçons et terrassiers ont fait place depuis quelques jours aux charpentiers, qui seront prêts à recevoir vers le 15 février la première ferme que l'usine de Fives sera en état de livrer pour cette date.

Les voies ferrées pour amener toutes ces pièces de charpentes sont en voie de pose, et un quai est en construction le long de cette voie pour recevoir toutes les pièces préparées par les diverses usines qui ont sous-traité les parties secondaires de cette immense construction. Amenées par voitures, ces pièces seront distribuées sur les chantiers par une série de lignes ferrées dont l'établissement sera achevé avant peu. Ici aucun retard ne semble à craindre, puisque la première ferme a déjà été assemblée et s'achève comme rivure, et que la seconde est en assemblage sur le chantier à l'usine. Tous les tâtonnements inévitables dans la préparation d'un travail aussi inusité sont passés; il ne s'agit plus que de reproduire dix fois un type déjà exécuté.

L'usine Cail, qui a le second lot, composé également de dix fermes, n'est pas moins avancée; une demi-ferme a déjà été montée entièrement sur le sol dans ses ateliers de Grenelle, et six demi-fermes sont actuellement en préparation à l'usine. Avant peu, la charpente destinée au montage s'élèvera de son côté et la fin de février 1888 verra aussi l'assemblage sur place de la première ferme de l'aile droite de la salle des machines.

Les nombreux sous-traitants sont tous à l'œuvre; tous ont déjà reçu des lots importants de fer et tôles, et tous ont en main les dessins d'exécution qui leur permettent de mener vivement le traçage, le perçage et l'assemblage des parties droites.

Les bureaux d'étude poussent activement les nombreux dessins de détails que nécessitent la réunion des diverses galeries et les pavillons et dômes qui donneront à tout cet ensemble un caractère de grandeur dont les dessins ne permettent encore de se former qu'une faible idée.

Pour le Palais des Beaux-Arts, comme pour le Palais des Expositions diverses, les fondations sont achevées depuis plusieurs semaines, et pour le lavage des fermes qui formeront l'ossature de ces deux vastes bâtiments, les charpentes commencent à s'élever.

¹ Extrait du *Génie civil*.

Tous les grands ateliers de construction mécanique de France ont leur part dans ces travaux; grâce à cette division des commandes, toutes les halles se trouveront en même temps en montage à partir de la fin de février, sans qu'aucun des constructeurs soit obligé de faire un effort inusité.

Pour l'ensemble des bâtiments de l'Exposition, on prévoit actuellement l'emploi de 27 051 tonnes de fer, tôles et aciers.

A la fin de décembre 1887, les travaux exécutés au Champ-de-Mars avaient déjà absorbé 4957 tonnes de fers, les ateliers de construction avaient en outre reçu 4264 tonnes de fers sur lesquels ils travaillent actuellement.

Il reste donc 18 600 tonnes de fer que les usines auraient à fournir dans les premiers mois de cette année. Les commandes se succèdent rapidement depuis quelques semaines; car la ferme type, pour chaque bâtiment, a été maintenant exécutée et présentée aux ingénieurs de l'Exposition, et chaque atelier peut désormais marcher de l'avant sans hésitation.

Les commandes se répartissent entre 24 forges françaises: c'est-à-dire que les forges ont pu, comme les ateliers, obtenir pour la plupart une part plus ou moins forte de ce grand travail national.

L'aspect de la tour Eiffel est des plus curieux, l'œil se perd au milieu de cet enchevêtrement de fers et de bois. Les quatre jambages de la tour sont réunis; les parties horizontales formant le plancher d'où s'élancera le fût même de la tour sont en montage, et reposent à 49 mètres de hauteur sur un échafaudage pour lequel il a fallu raser toute une forêt.

Il y a quelques semaines, les charpentiers dominaient sur le chantier de la tour; actuellement les chaudronniers et riveurs avec leurs manœuvres sont presque seuls à l'œuvre, ils sont au nombre de 200 à 210 sur le chantier. Un personnel plus nombreux encore prépare aux ateliers les pièces qui arrivent jour par jour prêtes à prendre leur place.

Du 1^{er} juin 1887 au 31 décembre, il a été livré sur chantier, au Champ-de-Mars, 2 330 tonnes de fer en tôle; on voit donc qu'avant peu de jours la moitié des fers nécessaires à ce grand travail sera déjà en place.

M. Eiffel promet qu'au 14 juillet il livrera à M. Alphand la seconde terrasse à 115 mètres de hauteur, pour y installer tel système d'éclairage qu'il jugera le plus propre à donner un éclat inusité à la fête nationale.

De la tour au bâtiment provisoire où sont installés tous les services de l'exploitation, la distance est faible; M. G. Berger donne l'assurance que l'installation des exposants suivrait d'assez près l'achèvement des travaux pour que l'ouverture pût se faire à l'époque prévue.

La question de l'éclairage électrique des jardins, de la grande galerie des machines et de plusieurs autres parties des halles peut actuellement être regardée comme une question résolue, grâce au concours du Syndicat des constructeurs électriciens.

Les études pour la distribution de la force à tous les exposants qui en feront la demande sont bien près d'être achevées, et dans peu de jours il sera procédé à l'adjudication définitive des travaux du chemin de fer qui doit relier les parties de l'Exposition dispersées sur le quai d'Orsay, sur l'Esplanade des Invalides et au Champ-de-Mars.

Tout se prépare pour recevoir dignement exposants et visiteurs; de tous côtés les comités départementaux d'admission sont à l'œuvre. Quelques-uns ont déjà fait parvenir leurs listes; beaucoup les préparent; et ceux mêmes qui ont le plus tardé à agir s'efforcent d'arriver en temps voulu.

L'impression qu'on emporte d'une visite, c'est qu'il y a beaucoup de fait, plus encore de travail préparé, et qu'avec la fin de la période d'hiver, l'œuvre encore latente apparaîtra dans toute son étendue.

Les fondations de la ligne de piles du côté opposé, commencées le 3 juillet, ne présentèrent aucune difficulté; on trouva tout de suite le sable et les premières fouilles furent faites à parois verticale, les terres étant simplement maintenues par quelques couchis et étrépillons. Mais au cinquième et sixième piles, on se trouvait en présence des massifs de béton très durs et des arcs des fondations des galeries de 378, qu'on dut faire sauter à la mine. La couche d'alluvion remuée dans sa partie haute ne présentait plus qu'une épaisseur de 2 mètres et l'on fut forcé d'avoir recours aux larges empâtements de béton. Seulement, dans ce cas, la fouille augmentait de profondeur, le boisage devenait plus difficile et les terres de remblais étaient si mauvaises que des éboulements continuels se produisaient. D'un autre côté, il ne fallait pas, en donnant un talus trop grand aux parois, augmenter le cube d'extraction dans des proportions onéreuses. C'est alors qu'on prit le parti de donner aux fouilles une forme analogue à celle d'un tronc de cône elliptique renversé, dans lequel pénétrerait un prisme rectangulaire ayant pour base la surface du plateau de béton.

(A suivre.)

CONSIDÉRATIONS SUR LA POUSSÉE DES TERRES.

ÉTUDE SPÉCIALE DES MURS DE SOUTÈNEMENT ET DES BARRAGES

Par M. CLAVENAD

Ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur des travaux de la ville de Lyon

II

INTERPRÉTATION DE CES RÉSULTATS. LA POUSSÉE NE CHANGE PAS EN VALEUR ABSOLUE, SA DIRCTION SEULE CHANGE. — On voit donc que les poussées peuvent être calculées comme si elles résultaient uniquement du mouvement du prisme de rupture.

Comparons les valeurs respectives de la poussée horizontale et de la poussée inclinée, et pour les matériaux les plus communs nous trouverons qu'elles sont très rapprochées comme le montre le tableau suivant :

	PIERRES CASSÉES		GROS SABLE	SABLE FIN	TERRE	ARGILES	
$f = \text{tg } \varphi$	1	$\frac{1}{1,2}$	0,795	0,74	$\frac{2}{3}$	$\frac{1}{3}$	$\frac{1}{3}$
Rankine	0,1715	0,2195	0,2328	0,2540	0,2867	0,5198	0,6729
Boussinesq.	0,1715	0,2055	0,2149	0,2305	0,2539	0,4418	0,5888
Formule $\frac{1}{(1 + \sqrt{2})^2 f}$	0,171	0,216	0,245	0,231	0,257	0,515	0,857

La formule plus commode $\frac{1}{(1 + \sqrt{2})^2 f}$ donne également des chiffres qui concordent avec les précédents, nous verrons sa signification.

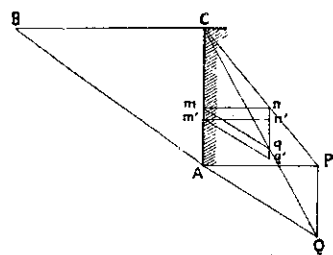


FIG. 6

Nous pourrions nous en servir pour évaluer, soit la poussée horizontale, soit la poussée inclinée qui doivent être égales.

Essayons d'abord d'en donner une raison mathématique.

Supposons en premier lieu qu'il n'y ait pas frottement.

Les pressions seront normales et représentées par le triangle ACP (fig. 6) par exemple.

Si, par suite d'un mouvement le frottement se produit, les pressions normales continueront à s'exercer.

L'une d'elle, mn donnera un frottement nq, la résultante sera mq et la poussée totale dirigée cette fois suivant des parallèles à mq et à AQ sera donnée par le triangle ACQ, lequel est de même superficie que ACP.

Le frottement, en supposant qu'il ne modifie pas la répartition des pressions suivant la loi hydrostatique, ne fait donc que changer la direction de la poussée sans modifier sa valeur absolue.

Nous trouverons une vérification frappante de cette conception dans l'expérience de la boîte à sable citée par M. Flamant et que nous interprétons plus loin.

ORIGINE DE LA FORMULE $\frac{1}{(1 + \sqrt{2})^2 f}$. LES MASSIFS FLUENTS.

— Reprenons la figure 3; AD est un plan de glissement, l'angle CAD est égal à DAB et la poussée est dirigée suivant une parallèle à AB.

Son coefficient est alors $K' = \frac{\text{tg } \alpha - f}{\text{tg } \alpha (\text{tg } \alpha + f)}$.

Nous savons que si AD est le plan de rupture et AB le talus naturel, K' traduit bien la poussée qui s'exerce réellement dans le cas du frottement à la paroi, laquelle est parallèle à AB.

Admettons pour tous les plans AD la même génération quant à la direction de la poussée, et cherchons son maximum en laissant f constant.

L'expression $\frac{\text{tg } \alpha - f}{\text{tg } \alpha (\text{tg } \alpha + f)}$ sera maxima pour $\text{tg } \alpha = (1 + \sqrt{2})f$

Comme il est facile de le voir, le coefficient K' devient alors :

$$K' = \frac{1}{(1 + \sqrt{2})^2 f}$$

Cette expression donne pour les matériaux et les terres les plus répandus des valeurs qui coïncident à très peu de chose près avec celles que fournissent les formules Rankine et Boussinesq, nous l'avons vu plus haut.

La divergence ne commence guère que pour les massifs argileux ou fluents. Les valeurs de K' augmentent quand f diminue; elles dépassent même l'unité, mais les pressions sont dirigées de bas en haut, ce qui semble inadmissible, mais peut cependant se vérifier dans la pratique lorsqu'il s'agit de massifs fluents pressés par des couches supérieures ou qui obéissent à des mouvements d'ensemble.

Il n'est pas rare en effet de voir des argiles se boursouffler et remonter au-dessus du sol.

L'hypothèse que nous avons faite en admettant que la poussée est parallèle à AB suppose que le frottement sur AB et le frottement sur AC sont les mêmes, alors que f ne varie pas dans l'étendue de la masse. Elle est toute gratuite, mais elle peut se réaliser dans certains cas et cela suffit, notre but étant seulement de révéler l'existence de poussées considérables dans les terrains argileux ou boueux, dans les semi-fluides en général.

FLUIDES ET MASSIFS FLUIDIFORMES. — La formule

$$\frac{\cos \varphi}{(1 + \sin \varphi)(1 + 2 \sin \varphi)}$$

s'applique aux fluides parfaits comme cela devait être, car en faisant $\varphi = 0$, on obtient le coefficient 1.

Comme nous l'établirons par la suite, elle est également applicable à la rupture des massifs fluidiformes rendus cohérents par l'interposition d'un mortier naturel ou artificiel, et traduit encore la pression qui s'exerce lorsque la rupture s'est produite.

L'application judicieuse des deux formules que nous avons données permet donc de déterminer dans tous les cas possibles la grandeur des poussées. Il nous reste à donner leur direction. La poussée est-elle normale à la paroi, ou est-

elle inclinée suivant le talus naturel du massif? La vérité ne nous paraît être d'une manière absolue ni dans l'une, ni dans l'autre de ces hypothèses qui ne s'excluent pas mutuellement.

DIRECTION DE LA POUSSÉE DES TERRES. — Remarquons en premier lieu qu'un massif quelconque ne peut exercer une poussée sur l'ouvrage qui le soutient que si les molécules qui le composent tendent à se mouvoir vers lui en vertu des réactions internes. Ces réactions internes donnent lieu dans les corps élastiques à des extensions et à des compressions qui peuvent elles-mêmes déterminer des ruptures.

Dans les corps non élastiques, elles déterminent toujours des ruptures. Les corps que nous considérons, eau et massifs, ne sont pas absolument dépourvus d'élasticité, mais cette dernière n'est pas assez grande pour qu'elle puisse intervenir dans l'étude des poussées. Nous appuyant sur l'observation, nous admettrons que ces corps ne sont pas élastiques, et dès lors, qu'ils ne peuvent exercer de réaction sur les ouvrages qu'à la suite des ruptures plus ou moins étendues qui se produisent dans leur masse.

Pour les fluides comme l'eau, la rupture est complète, toutes les molécules étant indépendantes. Il en est de même pour les massifs pulvérulents que l'on peut pratiquement assimiler aux fluides avec cette différence que les molécules exercent un frottement les unes sur les autres, ce qui ne peut avoir lieu pour les fluides.

Pour les massifs les plus ordinaires, il y a à la fois frottement et cohésion entre les molécules; dans ce cas, les ruptures se localisent.

Ces idées générales une fois posées, nous énoncerons deux propositions nouvelles :

1^{re} PROPOSITION. — Dans un massif pulvérulent, la poussée sur la paroi résulte de la concomitance de deux poussées, l'une horizontale qui tend à produire la rotation du mur autour de son arête antérieure, l'autre dirigée suivant le talus naturel qui résulte du glissement du prisme de rupture, glissement qui prend naissance lorsque le mur tend à tourner autour de son arête antérieure.

Cette concomitance est effective dans l'équilibre instable, c'est-à-dire que le moment de ces deux forces est le même par rapport à l'arête antérieure.

Pendant le mouvement si peu étendu qu'il soit, la poussée, tout en conservant sa grandeur absolue, change de direction depuis l'horizontale jusqu'à la direction du talus naturel.

2^e PROPOSITION. — Dans les massifs cohérents, les deux poussées que nous venons de définir ne sont pas concomitantes, mais successives.

La rupture s'opère d'abord par traction, sous l'influence d'une réaction horizontale, puis, par cisaillement suivant le plan de rupture.

Ces propositions se justifieront par la suite, et nous verrons aussi quelles conséquences on peut en tirer au point de vue pratique.

Étudions au préalable la question du plan de rupture.

PLAN DE RUPTURE. — L'expérience montre que les massifs et les ouvrages que l'on rencontre le plus habituellement se rompent suivant des courbes qui se rapprochent assez de la ligne droite pour que l'on puisse admettre comme première approximation que la rupture s'effectue suivant un plan.

Considérons un massif CBA (fig. 7) terminé par une paroi inclinée BA, et cherchons parmi tous les prismes tels que DBA, celui pour lequel le rapport de la force qui le sollicite au glissement à la surface AD est maximum. Il est évident que la ligne de rupture AD que nous trouverons sera toujours indépendante de la cohésion, puisque cette dernière est pro-

portionnelle à AD, et qu'en la divisant par AD pour avoir le maximum de l'effort, on obtient une constante qui n'inter-

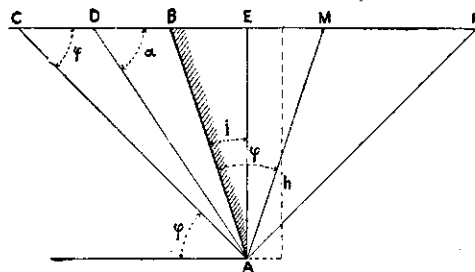


FIG. 7

vient pas dans la dérivation et qui n'est autre que la cohésion par unité de surface.

Les plans de rupture que nous allons déterminer sont donc les mêmes, quelle que soit la cohésion, et s'appliquent par conséquent aussi bien aux maçonneries qu'aux terres, comme nous le vérifierons expérimentalement.

Tout revient donc à trouver le maximum de la force de glissement du prisme ABD rapportée à l'unité de surface (fig. 7). Appelons φ l'angle du talus naturel du massif supposé dépourvu de cohésion, et réduit par conséquent à ses éléments constitutifs, tels que le sable pour les mortiers, etc., etc.

Soit i l'angle du talus AB avec la verticale $AE = h$.

La force de glissement suivant AB sera :

$$\frac{\pi h^2}{2} \left(\frac{1}{\operatorname{tg} z} - \operatorname{tg} i \right) \frac{(\sin z - f \cos z)}{h} \sin z,$$

f étant égal à $\operatorname{tg} \varphi$.

En égalant à zéro la dérivée, on obtient :

$$(\cos 2z - \sin^2 z) + 2 \sin z \cos z \frac{(f - \operatorname{tg} i)}{1 + f \operatorname{tg} i} = 0,$$

ou, en posant :

$$m = \frac{f - \operatorname{tg} i}{1 + f \operatorname{tg} i} = \operatorname{tg}(\varphi - i),$$

$$\operatorname{tg}^2 z - 2m \operatorname{tg} z - 1 = 0,$$

d'où

$$\operatorname{tg} z = m + \sqrt{1 + m^2},$$

L'angle z que fait la droite AD cherchée avec l'horizontale étant donnée par cette expression, il est facile de voir que cette droite AD n'est autre que la bissectrice de l'angle formé par le talus naturel AC avec le talus AB du massif.

(A suivre.)

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

Enquêtes. — Une enquête est ouverte sur le projet d'amélioration du quartier de la rue Grôlée, ouverture d'une rue de 20 mètres de largeur entre le pont Lafayette et la place de la République; élargissement de la rue Grôlée et rues transversales, prolongement de la rue Stella jusqu'au quai de l'Hôpital. Suppression des rues Meissonnier, de Pavie, Tupin-Rompu et de la place Con-falon.

— Une enquête est ouverte sur le projet de déviation de la rue de Créqui entre la place de l'Abondance et la place des Pères.

— Une enquête est ouverte sur le projet d'élargissement de la rue Saint-Denis à 16 mètres de largeur et son prolongement jusqu'à la rue des Missionnaires.

— Une enquête est ouverte sur le projet de modification des alignements des rues des Estrées et de Saint-Étienne, en vue du dégagement de la cathédrale Saint-Jean.

— Une enquête a été ouverte le 19 avril, tendant à obtenir que

la construction d'une Faculté de droit et des lettres, quai Claude-Bernard, ainsi que l'élargissement à 20 mètres de la rue de la Vitriolerie, entre le quai Claude-Bernard et la rue Cavenne, soient déclarés d'utilité publique.

Expériences sur la résistance des verres à vitre. — A l'Exposition de 1889, les verres destinés à la couverture sont mesurés, au point de vue de la résistance, de la manière suivante :

On place des feuilles de 0,50 à 0,60 de longueur sur 0,20 de largeur sous la machine Thomasset, sur deux couteaux de bois espacés de 0,40 d'axe en axe.

Aucun des échantillons soumis à cette épreuve ne doit se briser sous un effort de 200 kilos.

Pour établir la résistance sous le choc on prend des vitres de 0,50 sur 0,50 ; on les assujettit sur deux des côtés par des bandes de caoutchouc et on laisse tomber sur elles une balle de cinq grammes, de l'hauteur de 7 mètres. Toute pièce fêlée, écornée ou jugée défectueuse est refusée.

Une recette industrielle. — Pour souder les objets qui ne peuvent pas supporter une température élevée on peut employer le procédé suivant :

On prend du cuivre en poudre, précipité d'une dissolution de sulfate au moyen du zinc, et on le mélange dans un mortier de fonte ou de porcelaine avec de l'acide sulfurique concentré.

Le nombre des parties de cuivre varie avec le degré de dureté que l'on désire obtenir; on ajoute alors, en remuant toujours, 70 parties de mercure, et quand l'amalgame est achevé, on lave à l'eau chaude pour enlever tout acide, puis on laisse refroidir, au bout de 10 ou 12 heures le composé est assez dur pour rayer l'étain.

Pour en faire usage on le chauffe jusqu'à ce qu'il prenne la consistance de la cire. Il n'y a alors qu'à l'étendre sur les surfaces, et, une fois refroidi, il adhère avec une grande ténacité.

PROJETS DE GRANDS TRAVAUX A LYON

Le quartier Grôlée. — Rapport de la Commission municipale des Travaux publics.

— SUITE —

RÉSUMÉ DE L'OPÉRATION. — 1° Expropriation des immeubles, selon probabilités du jury	15 502.700 »
2° Avances pour construction des maisons, à raison de 750 fr. le mètre	11.136.750 »
3° Travaux de voirie pour mise en viabilité	200.000 »
AVANCES TOTALES.	26.839.450 »

que la Ville remboursera en 60 annuités, à 4,50 0/0, avec amortissement à 4 f. 84.543, soit 1.300.486 »

EN DÉDUCTION. — La Ville retirera, pour location de 14.840 mètres carrés de terrain, à 25 fr. le mètre 371.225 »

2° Intérêts et amortissement du prêt de 750 fr. le mètre carré de construction : 14.840 mètres égalent une somme de 11.136.750 fr., à 5,14 0/0, compris amortissement, produit 582.653 95

TOTAL DES DÉDUCTIONS. 953.653 95

Il restera donc annuellement à la charge de la Ville, et pendant soixante ans, à payer une somme de 356.832 05

Sauf diminution, sur cette somme, résultant de l'augmentation du prix du mètre de terrain loué, après une période de quinze années, et successivement, jusqu'à l'expiration des soixante années.

CAUTIONNEMENT. — MM. Delamarre et Ferrand verseront, au moment de la mise à l'enquête, un cautionnement de 50.000 francs comme garantie de mise à exécution du projet.

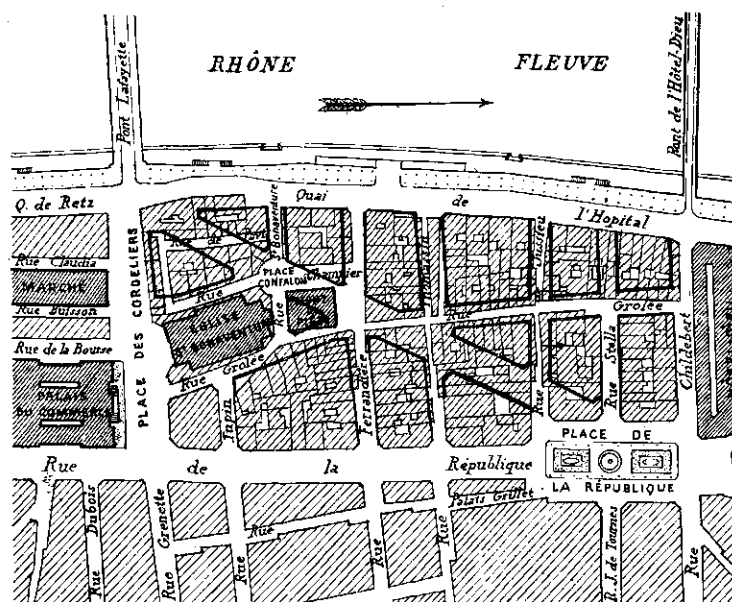
URGENCE DE LA TRANSFORMATION DU QUARTIER GRÔLÉE. — Comme vous venez de l'entendre, vous vous trouvez en face d'une proposition très ferme pour l'amélioration du quartier Grôlée. Cette pensée n'est pas nouvelle, et déjà en 1881 un projet, à peu près semblable comme rue principale à créer, avait été présenté. Pourquoi ce projet n'a-t-il pas vu le jour? Nous n'avons pas à indiquer ici les influences qui l'ont empêché de naître à cette époque antérieure, mais nous constatons que depuis longtemps ce quartier, aux rues tortueuses et sombres, a attiré les regards, non seulement des hommes compétents, mais encore de tous ceux qui ont à cœur la salubrité et la beauté de la cité lyonnaise.

Si jamais un quartier a eu besoin d'une rénovation presque complète, c'est bien le quartier Grôlée, situé au cœur de Lyon, touchant la plus belle rue de la Ville, qu'il est impossible de suivre sans apercevoir le foyer pestilentiel qui existe en permanence dans cette partie du deuxième arrondissement.

Toutes les villes possèdent certainement des quartiers insalubres, mais aucune ne possède en plein cœur, comme à Lyon, cette plaie qui est une honte pour nous, aux yeux des étrangers.

Il faut que ces rues soient élargies, qu'elles réunissent la clarté, la salubrité, l'aération, car la plupart des maladies ou des trans-

PLAN DES AMÉLIORATIONS DU QUARTIER GRÔLÉE



Les hachures indiquent les constructions actuelles. Les gros traits indiquent les nouveaux alignements projetés.

Échelle de 0",0002 par mètre.

missions des maux qui affligent une agglomération humaine, n'ont d'autres causes que le mauvais état des quartiers et l'insuffisance d'aération des appartements.

Cet assainissement et cette transformation sont nécessaires, indispensables pour faciliter les communications et la circulation entre nos arrondissements, pour donner une plus-value au sol, ce qui provoquerait peut être des industries, des exploitations auxquelles on n'avait pas garde de penser auparavant; les modifications que vous donnerez à ces quartiers, en augmentant la puissance productive, augmentera la puissance productive de l'ensemble de la cité lyonnaise : tout le monde comprend ce phénomène de répercussion.

Notre principale mission à nous, représentants des intérêts de la Ville, est d'assurer l'augmentation de la richesse de la commune, mais encore sa cohésion commerciale. Ce quartier vaut

bien la peine de préoccuper l'attention des hommes qui, comme vous, Messieurs, s'inquiètent de l'avenir.

Si quelques-uns d'entre vous, Messieurs, sont effrayés devant les grands travaux des quartiers des Cordeliers et Grôlée, que la municipalité doit accomplir, nous leur dirons que la population de la ville augmente; que le propre de la civilisation est de développer les besoins, et que si Lyon veut maintenir son rang dans le monde, il ne peut et ne doit pas interrompre un seul moment son œuvre de progrès.

Cette transformation se fera, si ce n'est pas aujourd'hui ce sera demain; mais soyons pénétrés, Messieurs, que demain elle coûtera plus chère qu'aujourd'hui.

En conséquence, sachons profiter des propositions dont nous sommes saisis.

Après avoir fait ressortir l'urgence des besoins d'assainissement de ce quartier auquel se joint, il faut le dire, l'embellissement de la Ville, il y a une raison, toute aussi primordiale, que l'on ne peut passer sous silence.

Donner du travail, a été la principale préoccupation de votre Commission et de son rapporteur. M. le Maire invoquait cette formule pour justifier l'emprunt de 20 millions qu'il demandait au Conseil.

Vous connaissez la misère actuelle de la classe ouvrière. N'oublions pas, Messieurs, que, depuis de longues années, nous traversons une crise terrible; n'oublions pas surtout que les ouvriers, nos frères, souffrent en patience, espérant que la République saura leur procurer des temps meilleurs, et n'oublions pas non plus que souvent les régimes ont succombé, lorsqu'ils n'ont pris la peine de créer du travail au peuple qui ne vit que par lui. Voyez autour de nous, de partout le chômage; les grandes usines menacent de se fermer faute de commandes; pourtant l'argent ne manque pas, mais des dissidences politiques le font rester improductif.

Donner de l'ouvrage aux ouvriers, est le rôle de l'État et c'est aussi le rôle de la Municipalité.

Il ne faut pas que les travailleurs puissent dire: Voyez cette Administration, voyez ces conseillers municipaux, ils ne s'occupent pas des travailleurs! que les ouvriers soient heureux ou malheureux, peu leur importe, le sort du plus grand nombre leur est tout à fait indifférent.

Votre Commission pour faire justice des accusations d'impuissance auquel le Conseil municipal est en but, vous présente des conclusions pratiques qui fourniront, aux hommes de bon sens, tous les éléments d'appréciation pour juger l'ensemble de l'œuvre.

Montrons qu'étant élus par le peuple, nous avons la conscience de ses intérêts et de sa position, et que nous savons saisir les occasions de donner du travail aux ouvriers, tout en créant une œuvre d'assainissement et d'amélioration qui honorerait le Conseil municipal.

Faisons que, dans un an, nous puissions célébrer à Lyon, non dans le marasme et la misère, mais dans la prospérité que donne la pleine activité du travail, le grand anniversaire de la Révolution française.

Pour arriver à ce résultat, vous avez devant vous, Messieurs, des demandeurs avantageusement connus, qui ne vous proposent pas une opération chimérique; si vous acceptez cette transformation dans les conditions indiquées, nous avons l'espoir et la certitude qu'elle s'exécutera.

Les références utiles nous ont été présentées. MM. Delamarre et Ferrand sont prêts à apporter, dans les caisses de la Ville, les millions nécessaires à l'opération, et s'engagent en outre à n'occuper que des entrepreneurs lyonnais et des ouvriers français, à l'exclusion des ouvriers étrangers, dans les proportions voulues par les lois et coutumes internationales.

L'opération projetée a été vue sous toutes ses faces, elle nous

paraît avantageuse pour la ville de Lyon et aussi dans la mesure de ses ressources.

Ainsi donc, Messieurs, pour toutes ces considérations, et après délibération, nous vous prions de statuer favorablement et d'accepter le projet de voirie et le projet de traité, ci-après dressés par le service de la voirie, après les modifications apportées par votre Commission, et ce, sous réserve du versement du cautionnement, avant la demande du décret d'utilité publique.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

LYON

Exhaussement, rue de Bonel, 65. M. Curbillon, propr., M. Rivière, arch., 6, rue de la Barre. — Mur de clôture, route de Vienne, 64. M. Barral. — Construction sur cour d'une marquise en fer, quai de Vaise. M. Dupeuble y demeurant. — Mur de clôture, rue Sully. M. Devoize, par M. Reynaud, rue de Créqui, 79. — Exhaussement d'un mur, sur le côté gauche de la rue des Calattes entre l'avenue des Ponts et le chemin de ronde militaire. MM. Bouchet et Gouzé, charbon et menuisier. — Côté gauche de la rue de la Villardièrre-prolongé entre les rues d'Essling et Champfleuri. MM. Coquet frères, par M. Coquet, cours Gambetta, 78.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

A LYON

2^e ARRONDISSEMENT. — *Rue Grenette*, 23. Démolitions et constructions. Propr., M. Mouvenoux, pharmacien; arch., M. Pascafon, 14, rue de la Bourse; entrepr., MM. Fessetaud père et fils, 81, rue de Vauban; charp., M. Débat, rue Bellecombe, 55. Fouilles. — *Rue du Plat*, 33. Construction en fer. Propr., M. Baritel, 15, arch., M. Fontan, place Morand, entrepr. général, M. Cabestan, 83, rue de l'Hôtel-de-Ville; entrepr., MM. Fessetaud père et fils, 79, rue de Vauban; charp., M. Despeyroux, 259, rue de Vendôme; serrurerie, M. Paccard, 21, place Bellecour. Couvert. — *Rue de la Barre, angle du quai de l'Hôpital*. Démolitions. Entrepr., MM. Taton frères, cours Gambetta, 72. — *Place Perrache*. Monument de la République. Propr., la Ville de Lyon; arch., M. Blavette, à Paris; entrepr., M. Day, 17, quai de la Guilloière. Fouilles.

3^e ARRONDISSEMENT. — *Angle de la rue Moncey et du boulevard des Casernes*. Bâtiment. Propr. et entrepr., M. Chaussamy, 1, rue Bossuet; arch., M. De Champ, 12, place des Cordeliers. Au 5^e étage. — *Rue de Chartres*, 123. Maison. Propr., M. Caron; arch., M. Guillotel, 77, cours Lafayette; entrepr., M. Faurichon, 283, cours Lafayette-prolongé. Fouilles. — *Rue Servient*, 4. Maison. Propr., M. Richard, 6, rue de Marseille; arch., M. Moreau, 5, rue Servient. Entrepr., MM. Gay et Bagnard, 6, rue des Marronniers. Au 3^e plancher. — *Rue Servient*, 6. Maison. Propr., et entrepr. MM. Gay et Bagnard, 6, rue des Marronniers; arch. M. Moreau, 5, rue Servient. Au 3^e plancher. — *Rue Servient*, 8. Propr., et arch., M. Moreau, 5, rue Servient; entrepr., MM. Gay et Bagnard, 6, rue des Marronniers. 3^e plancher. — *Angle des rues Chevreuil et de Marseille*. Maison. Propr., M. Bourne; arch., M. Moreau, 5, rue Servient, entrepr., M. Parot, 57, rue de Vendôme. Plancher des caves. — *Côté gauche du cours Gambetta, anciennement 101*. Maison. Propr., M. Coquet. arch., MM. Groboz et Ribollet, 65, rue de la République; maître-charpentier, M. Henry, 44, rue Jacquard. Au 1^{er} étage. — *Rue de la Thibaudière entre les rues Creuzet et d'Arignon*. Maison. Propr., M. Martin; arch., M. Bourges, 56, rue Mazenod; entrepr., M. Arbarretaz, 40, cours Gambetta; charp., M. Vadot, place Vendôme. Au 1^{er} étage. — *Rue de la Lône, entre les rues des Asperges et Saint-Jérôme*. Trois maisons. Propr., Société civile des logements économiques; arch., M. Germain, 1, avenue de l'Archevêché; entrepr., MM. Durel et Marchand, 36, rue Ferrandière. Plancher des caves. — *Rue de la Rize*, 31. Propr., Société civile des logements économiques; arch., M. Germain, 1, avenue de l'Archevêché; entrepr., M. Duchez, 15, boulevard des Casernes. Fondations. — *Rue Béchervelin*, 94. Bâtiment. Propr. et entrepr., MM. Mathieu et Vélisson; arch., M. Bourges, 56, rue Mazenod, 1^{er} plancher. — *Rue Chevreuil*, 57. Bâtiment. Propr., M. Baronnat. Fouilles. — *Rue de Vaudrey, nord-ouest de la rue de Vendôme*. Bâtiment. Propr. et entrepr., M. Chaize, 138, rue Bugeaud; arch., M. Moreau, 5, rue Servient. 1^{er} plancher. — *Rue Chaponnay*, 66. Bâtiment. Propr., M. Fillou; arch., M. Ripper, 1, rue Bossuet, entr., M. Cartel, 95, rue de Vauban. Au 3^e plancher. — *Rue Paul-Bert*, 93. Maison. Propr., M. Billiez; arch., M. Fanton, 15, place Morand; entrepr., MM. Taton frères, 72, cours Gambetta; charp., M. Despeyroux, 282, rue de Vendôme. Fouilles. — *Rue Montesquieu*, 104. Maison. Propr., M. Danton; arch., M. Boitto; entrepr., M. Montpeyroux. Au 2^e plancher. — *Rue Montesquieu*, 118. Maison. Propr., M. Tixier; arch., M. Boyer, 87, cours Gambetta; entrepr., M. Belligeon, 21, rue Childebert; charp., M. Faye, 98, rue Rabelais. Au plancher des caves. — *Rue Sébastien-Gryphe*. Maison. Propr., M. Théveaux; arch., MM. Dupin frères, 10, rue de Marseille. Rez-de-chaussée.

4^e ARRONDISSEMENT. — *Rue Saint Denis*, 11. Ecole Saint-Denis. Propr., une Société civile; arch., M. Porte, 18, rue Mulet; entrepr., M. Martinaud, Grand-Rue de la Croix-Rousse. Fouilles.

5^e ARRONDISSEMENT. — *Montée du Télégraphe*. Maison. Propr., M. Lambiki; arch., MM. Gauthier et Sibut, 24, rue Centrale; entrepr., M. Duperrier, 2,

rue du Bon-Pasteur: charpentier, M. Corcelle, rue des Chevaucheurs. Au 3^e étage. — *Rue d'Ecully*, 21. Maison. Propr. et entrepr., M. Nierfex, rue de l'Oiselière, 10; arch., M. Charvet. Au niveau du sol. — *Quai Pierre-Seize*. Trois maisons. Propr., ancienne Compagnie des Dombes; arch., M. Germain, 1, avenue de l'Archevêché; entrepr., MM. Durel et Marchand, 36, rue Ferrandière. Sortie des fondations.

6^e ARRONDISSEMENT. — *Angle de la rue Robert et rue Ney*. Groupe de maisons. Propr. et entrepr., M. Lagrange; arch., M. De Champ, 12, place des Cordeliers. Rez-de-chaussée. — *Rue de Vendôme 98 et rue Bossuet*, 7. Maison. Propr., la Société des immeubles lyonnais; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Geneste, 57, rue de Créqui; charp., M. Colliat, 31, rue de la Villette. 2^e étage. — *Rue Bossuet*, 8. Maison. Propr., Mme Gayetti; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., MM. Fessetaud père et fils, 31, rue de Vauhan. Au 1^{er} plancher. — *Rue Duquesne, angle de la rue Malesherbes*. Deux maisons. Propr., M. Clermont père; arch., M. Clermont fils, 8, rue du Bât-d'Argent; entrepr., M. Ballet, 15, rue de la Part-Dieu. Fondations. — *Rue Montbernard*, 31. Maison. Propr., M. Voland; entrepr., M. Vassivière, 16, rue Duquesne; charp., M. Débat, 55, rue Bellecombe. Au rez-de-chaussée. — *Angle de la rue Duquesne et du boulevard du Nord*. Maison. Propr., M. Aubert; arch., M. Rognat, 179, avenue de Saxe; entrepr., M. Geneste, 57, rue de Créqui; charp., M. Moulin, 50, rue Tronchet. Rez-de-chaussée. — *Cours Lafayette, entre la rue Pierre-Corneille et l'avenue de Saxe*. Maison. Propr. et entrepr., M. Day; arch., M. Porte, 18, rue Mulef. Au plancher des caves.

Ponts Morand et Lafayette. — Les deux compagnies de Fives-Lille et du Creuzot sont associées pour la construction des ponts Morand et Lafayette. M. Mortier est chargé par ces deux compagnies des travaux de maçonnerie.

REVUE FINANCIÈRE

Le marché s'est vigoureusement relevé depuis quelques jours. Les événements sur lesquels les vendeurs avaient basé leurs opérations ne se sont pas produits. L'empereur d'Allemagne dont la mort était attendue chaque jour a traversé une crise terrible et paraît en sortir victorieux.

A l'intérieur l'agitation boulangiste a cessé et les troubles que l'on redoutait pour la tranquillité publique se sont réduits à quelques échafaudées sans importance. Le cabinet Floquet, par deux votes successifs, a vu sa politique approuvée par la Chambre enfin et surtout l'accueil fait par la Commission au projet d'émission du Panama a réveillé le marché et rendu à nos rentes principalement une activité qui s'est traduite par un mouvement de hausse considérable. Le 3 0/0, qui clôturait samedi dernier à 81,42, s'est brusquement élevé à 81,72 lundi passé. La reprise s'est accentuée mardi jusqu'au cours de 82,07. Aujourd'hui quelques réalisations l'ont ramené à 81 fr. 95. Le 4 1/2 est à 106,80, après avoir touché 107 francs.

Le marché des valeurs est très ferme. Le Foncier est à 1360. Les achats du comptant sont actifs sur les obligations foncières et communales. Le Suez s'est élevé à 2145. La Société Générale est à 450. On peut considérer cet établissement comme occupant la première place pour les affaires de banque et d'escompte. Le Panama clôturait samedi à 275. Nous le laissons aujourd'hui à 340 après 380.

Les fonds étrangers ont également participé à la reprise générale. L'Italien passe de 95,75 à 96,20, l'Extérieure de 67 3/4 à 68 1/8. Le Hongrois de 775/16 à 78 5/8. Les valeurs minières sont en progrès plus marqués encore. L'annonce d'un dividende supérieur à 20 francs a conduit le Rio à 530 après 480. La Tharsis est à 147, les métaux à 850.

Nous prévoyons nos lecteurs porteurs d'obligations de la Société Générale des chemins de fer économiques que le coupon n° 6 sera mis en paiement à partir du 1^{er} mai à la Société générale et dans les grands établissements de crédit.

Le troisième tirage des obligations aura également lieu le 1^{er} mai au siège social, 7, rue d'Antin.

Le rapport lu le 11 avril dernier à l'assemblée ordinaire de dépôts et comptes courants a fourni de très intéressantes indications sur la marche de cet établissement. Le service de caisse a progressé de 387 millions à 2 milliards 288 millions, le mouvement des comptes de chèques à vue de 103 millions à 1 milliard 116 millions. Celui des banquiers de 437 millions à 2 milliards 240 millions.

DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme, Paris.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Ain. — *Le 10 avril.* — Mairie de Viriat. Construction d'un pont en maçonnerie et tablier métallique au got Reyssouze. Mont., 6.500 fr. M. Martin Sudre, à Bourg, adjud., à 17 fr. p. 100.

Allier. — *Le 15 avril.* — Mairie de Bézenet. — Clocher et travée de nef avec tribune à l'église. Mont., 29.443 fr. 04. M. Louis Michelon, à Montluçon, adjud., à 9 fr. 51 p. 100.

Corrèze. — *Le 14 avril.* — Préfecture. Reconstruction de l'église paroissiale de Lapeau. Mont., 48.912 fr. 94. Adjudication ajournée au 2 mai.

Côte-d'Or. — *Le 14 avril.* — Sous-préfecture de Beaune. Travaux communaux. — Meusey. Construction d'une école de garçons. Mont., 33.140 fr. 12. M. Collet-Vannet, à Pernaud, adjud., à 15 fr. p. 100. — Argilly. Construction d'une école de filles avec classe enfantine, 31.322 fr. M. Baillard-Poisson, à Pierre (Saône-et-Loire), adjud., à 17 fr. p. 100. — Aubaine. Construction d'une école mixte au hameau de Crépey. Mont., 7.117 fr. 87. M. Eugène Thivet, à Aubaine, adjud., à 13 fr. p. 100.

Côte-d'Or. — *Le 12 avril.* — Mairie de Beaune. Construction d'une maison d'école au hameau de Challanges. Terrassements et maçonnerie. Mont., 6.466 fr. 48. M. Joseph Morey, à Beaune, adjud., à 13 fr. 50 p. 100. — Charpenne. Mont., 2.549 fr. 66. — M. Faiveley-Guillot, faubourg Madeleine, à Beaune, adjud., à 15 fr. 15 p. 100. — Couverture. Mont., 1.106 fr. 13. M. Leneuf fils, rue Saint-Etienne, à Beaune, adjud.

à 12 fr. p. 100. — Ferblanterie. M. Chauffard fils, faubourg Madeleine, à Beaune, adjud., à 20 fr. p. 20. — Menuiserie. Mont., 2.529 fr. 51. M. Pierre Morize, place Saint-Martin, à Beaune, adjud., à 15 fr. 50 p. 100. — Plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 1.254 fr. 69. M. Désertot-Fosset, à Ladoix, commune de Serrigny, adjud., à 18 fr. p. 100. — Serrurerie. Mont., 1.686 fr. 30. M. Richard Danna, impasse du Cimetière, adjud., à 15 fr. p. 100. — Fumisterie. Mont., 496 fr. M. Louis Marcecot, rue de l'Hôtel-Dieu, à Beaune, adjud., à 11 fr. 50 p. 100.

Drôme. — *Le 8 avril.* — Mairie de Menglon. Travaux pour la construction de deux maisons d'école. — 1^{er} lot. Mont., 23.249 fr. 10. M. Joseph Aventure, à Menglon, par Châtillon-en-Diois, adjud., à 15 fr. p. 100. — 2^e lot. Mont., 11.500 fr. M. Alphonse Girard, à Menglon, adjud., à 15 fr. p. 100.

Eure. — *Le 8 avril.* — Mairie de Thibouville. Construction d'une maison d'école avec dépendances et restauration du logement de l'instituteur. Démolitions, terrasse et maçonnerie. Mont., 5.099 fr. 57. M. Edouard Hure, à Brionne, adjud., à 5 fr. p. 100. — Charpente et clôtures. Mont., 1.304 fr. 05. M. Alexandre Cavalier, à Rouen (Seine-Inférieure), adjud., à 17 fr. p. 100. — Couverture et zinguerie. Mont., 1.588 fr. 19. M. Isidore Jacques, à Caudebec-les-Elbeuf (Seine-Inférieure), adjud., à 12 fr. p. 100. — Menuiserie, quincaillerie, serrurerie, mobilier scolaire. Mont., 1.695 fr. 11. M. Henri Rayer, à Pont-Audemer, adjud., à 10 fr. p. 100. — Peinture, vitrerie et tenture. Mont., 575 fr. 30. M. Hippolyte Piliette à Lanney, par Beaumont, adjud., à 8 fr. 50 p. 100.

Gers. — *Le 12 avril.* — Sous-préfecture de Mirande. Travaux d'écoles. Appropriation d'une école à Sadeillon. Mont., 7.137 fr. 72. M. Dominique Lapodge, à Sarraguzan, adjud., à 29 fr. 30 p. 100. — Construction d'une maison d'école à Sarraguzan. Mont., 10.695 fr. 59. M. Jean-Baptiste Lagardère, à Riguepeu, adjud., à 22 fr. 05 p. 100.

Hérault. — *Le 15 avril.* — Mairie de Lodève. Agrandissement du collège communal. Mont., 113.000 fr. M. François Vergnaud, à Montauban, adjud., à 13 fr. p. 100.

Loire. — *Le 14 avril.* — Mairie de Saint-Etienne. Construction d'un égout sous la rue de la Verrerie. Mont., 13.600 fr. MM. Delolme et Durafour, à Lyon, 30, boulevard des Brotteaux, adjud., à 15 fr. p. 100, après tirage au sort.

Puy-de-Dôme. — *Le 14 avril.* — Préfecture. Construction d'une maison d'école à Cournon. Mont., 23.231 fr. 17. MM. Rallièrre et Pontignat, à Ambert, adjud., à 20 fr. p. 100.

Paris. — *Le 16 avril.* — Tribunal de commerce. Exposition universelle de 1889. Travaux de construction, en location, de portiques et escaliers en charpente et grosse menuiserie à exécuter dans la nef du palais des Arts libéraux, pour l'installation de l'exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques. Mise à prix, 120.000 fr. Non adjugé.

Saintes. — *Le 7 avril.* — Travaux d'agrandissement de la halle aux marchandises de la gare de Nersac (ligne de Beillant à Angoulême) Mont., 9.781 fr. 81. M. Darrenne, à Mirambeau, adjud., à 27 fr. 15 p. 100.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — *Mercrredi 16 mai*, 11 h. — Sous-préfecture de Villefranche. Service vicinal. — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 5 bis. Chaussée en pavé d'échantillon dans la traverse de Villefranche, rue de Thizy. Mont., 23.348 fr. 31. A val., 651 fr. 68. Caut., 800 fr. — 2^e lot. Chemin vicinal d'intérêt commun n° 75. Allongement du pont de la Maladière, sur la Turdine, à Saint-Roman-le-Popey. Mont., 3.945 fr. 35. A val., 545 fr. 65. Caut., 150 fr. — 4^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 85. Construction d'un pont et d'un ponceau sur le territoire de la commune de Saint-Clément-sous-Valsoane. Mont., 6.623 fr. 51. A val., 876 fr. 46. Caut., 260 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.
Rhône. — *Lundi 28 mai*, 2 h. — Mairie de Lyon. Vente aux enchères publiques d'un terrain en partie clos de murs, située rue Jean-Baptiste-Say, 21 et impasse des Pierres-Plantées. Mise à prix, 5.500 fr. Caut., 500 fr.

Renseignements à la mairie, 1^{re} division, bureau des travaux de la ville.
Rhône. — *Prochainement.* — Combliement des fossés d'enceinte de la ville de Lyon. Mont., 790.000 fr.

Ain. — *Samedi 12 mai*, 2 h. — Mairie de Nantua. Groupe scolaire. Mont., 107.136 fr. 65. Caut., le 20^e.

Renseignements à la mairie.
Ain. — *Jeudi 10 mai*, 11 h. — Mairie de Béraysiat. Création de deux salles de classes et logements pour adjoint et adjointe. Mont., 4.714 fr. 82. Caut., 240 fr.

Renseignements à la mairie et chez M. Prévost, architecte à Saint-Julien-sur-Reyssouze.

Ain. — *Dimanche 20 mai*, 2 h. — Mairie de Romanèche. Construction d'un abreuvoir et de deux abris pour lavoirs publics à Romanèche. Mont., 3.074 fr. 53. Caut., 200 fr.

Renseignements à la mairie.
Allier. — *Dimanche 13 mai*, 3 h. — Mairie de Montcombroux. Construction d'une école filles aux Mines-de-Bert. Mont., 24.596 fr.

Renseignements à la mairie.
Bouches-du-Rhône. — *Dimanche 13 mai.* — Mairie de La Ciotat. Construction de deux chalets de nécessité. Mont., 4.600 fr.

Renseignements à la mairie.
Cantal. — *Samedi 25 mai*, 2 h. — Préfecture. Routes départementales. — Route n° 3 de Morat à Massiac. Reconstruction des ponts de Lafage et de Molompize. Mont., 7.371 fr. 89. A val., 628 fr. 11. Caut., 250 fr. — Route n° 12 de Mauriac à Murat. Reconstruction de Valette et du Violon. Mont., 3.264 fr. 96. A val., 1.235 fr. 04. Caut., 120 fr. — Route n° 14 de Mauriac à Tulle. Reconstruction des ponts du Fayet et de Lavergne. Mont., 3.039 fr. 96. A val., 460 fr. Caut., 200 fr.

Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de l'ingénieur ordinaire de Saint-Flour pour la route n° 3 et dans ceux de l'ingénieur ordinaire de Mauriac pour les routes n° 12 et 14.

Mayenne. — *Mardi 13 mai*, 2 h. — Mairie de Cossé-en-Champagne. Construction d'une mairie et d'une école de garçons. Mont., 19.078 fr. 62. A val., 1.912 fr. 38. Tot., 21.000 fr. Caut., 640 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.
Meuse. — *Vendredi 25 mai*, 10 h. 1/2. — Préfecture. Routes départementales et chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Route n° 10. Reconstruction de caniveaux pavés dans la traverse d'Hattonville. Mont., 3.495 fr. 95. A val., 304 fr. 05. Caut., 117 fr. — 2^e lot. Chemin de grande communication n° 20. Restauration du pont sur l'Aisne et construction d'une buse d'assèchement à la rencontre du chemin d'intérêt commun n° 48, à Lisle-en-Barrois. Mont., 977 fr. 94. A val., 122 fr. 06. Caut., 33 fr. — 3^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 26. Rectification de la côte sur 700 m. avec raccord de la ligne d'intérêt commun n° 48, sur 212 m. Mont., 6.299 fr. 78. A val., 300 fr. 62. Caut., 210 fr. — 4^e lot. Ancerville. Entretien en 1888, 1889 et 1890 des chemins vici-

naux ordinaires n° 4, 5, 6, 7 et 8, d'Anceville à Chamouilly, Chancenay, Bettancourt, Saint-Dizier et Gué. Mont., 750 fr. par an. Caut., 25 fr. — 5° lot. Lavoye. Construction de caniveaux pavés. Chemin d'intérêt commun n° 65 (embranchement d'Autrecourt à Lavoye. Mont., 24.932 fr. 77. Chemin vicinal ordinaire de Lavoye à Julvécourt Mont., 2.751 fr. 40. Raccord des voies urbaines adjacentes. Rues du Poirier-Marion, Jean-Larcher, du Carrefour, de l'Eglise et de la Gare. Mont., 16.442 fr. 65. A val., 2.343 fr. 12. Tot., 45.000 fr. Caut., 1.045 fr.

Renseignements à la préfecture (2° division).
Pas-de-Calais. — Samedi 10 mai. — Boulogne-sur-Mer. Bureau des ponts et chaussées. — Service maritime. Porte de Boulogne et de Calais. Fourniture de trois dragues aspiratrices portenses, dont deux grandes et une petite, destinées à l'entretien de la profondeur des passes d'entrée des ports de Boulogne et de Calais.

Saône-et-Loire. — Vendredi 4 mai, 2 h. — Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. Construction d'une école de filles à Allériot. Mont., 21.790 fr. 13. Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Jeudi 10 mai, 2 h. — Mairie de Vergisson. Construction d'une église. Mont., 44.862 fr. 52. Caut., 3.000 fr.

Saône-et-Loire. — Vendredi 11 mai, 2 h. — Préfecture. Baux d'entretien de la Saône, du 1^{er} juin 1888 au 31 décembre 1891. — 9° lot, comprenant les ouvrages dépendant de la navigation de la Saône et des passages d'eau, entre l'embouchure de la Seille et le viaduc du chemin de fer de Genève, longueur 27 k. 800 et le canal de Pont-de-Vaux. Mont. ann., 10.000 fr. à 15.000 fr. Caut., 500 fr.

Renseignements : 1° dans les bureaux de la préfecture (3° division); 2° dans les bureaux de M Variot, ingénieur ordinaire, place de l'Obélisque, à Chalon-sur-Saône.

Saône-et-Loire. — Dimanche 13 mai, 1 h. — Mairie de Tournus. Pavage des rues. Mont., 17.593 fr. 29. Renseignements à la mairie.

Savoie (Haute). — Lundi 14 mai, 11 h. — Préfecture. Routes nationales. — 1^{er} lot. Route n° 203, d'Amnecy à Thonon. Exhaussement entre les bornes 27.784 m.; 27.907 m. 80 et entre les bornes 28.538 m. 85; 29.069 m. sur 943 m. 95. Terrassements, 10.090 fr. 95. Chaussée, 13.253 fr. 10. Ouvrages d'art, 10.761 fr. 81. A val., 10.984 fr. 83. Caut., 900 fr. — 2° lot. Route n° 206, de Collonges à Thonon. Rechargement de la chaussée entre les points 21.620 m. et 23.859 m. sur 2.800 m. Fournitures de matériaux, 13.934 fr. 50. A val., 7.565 fr. 57. Caut., 460 fr. — 3° lot. Route n° 206, de Collonges à Thonon. Rechargement de la chaussée entre les points 20.600 m. et 33.400 m. sur 2.800 m. Fournitures de matériaux, 5.538 fr. A val., 4.062 fr. Caut., 180 fr.

Renseignements : 1° dans les bureaux de M. Fontaine, ingénieur ordinaire à Bonneville, pour le 1^{er} lot, de 2 à 5 h., et dans ceux de M. Grandvaux, ingénieur ordinaire à Saint-Julien, pour les 2° et 3° lots, de 2 à 5 h.

Savoie (Haute). — Lundi 14 mai, 2 h. — Préfecture. Chemins vicinaux ordinaires. — 1^{er} lot. Marcellaz (Rumilly). Rectification du chemin n° 3, sur 1.024 m. 30. Mont., 7.037 fr. 50. A val., 764 fr. 20. Caut., 230 fr. — 2° lot. Entrevernes. Construction de murs de soutènement et pavage de fossés le long du chemin n° 2. Mont., 5.000 fr. 26. Caut., 160 fr. — 3° lot. Balme-de-Thuy. Construction du chemin n° 4, sur 138 m. Mont., 8.408 fr. 12. A val., 891 fr. 88. Caut., 270 fr. — 4° lot. Taninges. Rectification du chemin n° 2, sur 506 m. 52. Mont., 13.414 fr. 53. A val., 1.255 fr. 47. Caut., 410 fr. — 5° lot. Juvigny. Rectification du chemin n° 5, sur 535 m. Mont., 7.455 fr. 60. A val., 634 fr. 31. Caut., 230 fr. — 6° lot. Charafond. Rectification du chemin n° 3 sur 1.632 m. 69. Mont., 20.437 fr. 21. A val., 2.62 fr. 79. Caut., 68 fr. — 7° lot. Pers-Jussy. Rectification du chemin n° 8, sur 402 m. 26. Mont., 3.722 fr. 76. A val., 1.277 fr. 24. Caut., 120 fr. — 8° lot. Saint-Julien. Rectification du chemin n° 2, sur 387 m. 80. Mont., 4.026 fr. 79. A val., 303 fr. 21. Caut., 150 fr. — 9° lot. Douvaine. Construction du chemin n° 9, sur 838 m. 51. Mont., 7.575 fr. 73. A val., 724 fr. 27. Caut., 250 fr. — 10° lot. Lully. Construction du chemin n° 8, sur 1.750 m. 07. Mont., 9.766 fr. 13. A val., 933 fr. 87. Caut., 320 fr. — 11° lot. Saint-Jean-d'Aulph. Rectification du chemin n° 1, sur 534 m. 38. Mont., 23.068 fr. 13. A val., 2.931 fr. 82. Caut., 769 fr.

Renseignements à la préfecture.
Saône (Haute). — Mercredi 9 mai, 11 h. — Sous-préfecture de Thonon. Clôture du cimetière de Messery. Mont., 3.907 fr. 88. Caut., 200 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.
Var. — Mercredi 9 mai, 2 h. — Port de Toulon. Construction d'un four Gorman à l'atelier des forges au Mourillon.

Renseignements dans le bureau du commissaire aux travaux de la marine, à Toulon.
Var. — Mercredi 16 mai, 2 h. — Port de Toulon. Démolition des objets en fonte de fer et de tôle.

Renseignements au bureau du commissaire aux travaux de la marine, au port de Toulon.

Var. — Vendredi 11 mai, 2 h. 1/2. — Mairie de Toulon. Travaux divers. Travaux de voirie. Pavage des rues, bordures de trottoirs, dallages, empierrements, terrassements et transports en 1887-89-90. Caut., 2.000 fr. — Travaux d'architecture. Maçonnerie, plâtrerie, charpente, menuiserie, serrurerie, ferronnerie, plomberie, zinguerie, ulvrie, poterie, tôle, marbrerie, peinture, vitrerie et tapisserie pendant la même période. Caut., 1.000 fr.

Renseignements à la mairie.
Yonne. — Samedi 12 mai, 2 h. — Sous-préfecture de Tonnerre. Chemins de petite communication. — 1^{er} lot. Quincerot. Chemin n° 2, de Quincerot à Arthonnay, sur 653 m. 65. Mont., 5.268 fr. 14. Caut., 174. — 2° lot. Gigny. Chemin n° 1, de Gigny à Cruzy. Construction sur 867 m. 07. Mont., 5.102 fr. 63. Caut., 170 fr. — 3° lot. Censy. Chemin n° 5, de Noyers à Passigny. Construction sur 471 m. 60. Mont., 2.979 fr. 77.

Renseignements à la sous-préfecture.

Fournitures

MINISTÈRE DE LA MARINE

Cherbourg, 17 mai. — Caisses en tôle.

HOPITAUX CIVILS

Douéra (Algérie), 12 mai. — A l'hôpital-hospice. Fournitures diverses à faire pendant l'année 1888, à l'hôpital-hospice de Douéra. Drap de lit, chemises d'hommes, chemises de femmes, toiles à matelas, toiles à paillasses, toiles à traversins, serviettes, essuie-mains, tabliers d'infirmiers, tabliers de médecins, tabliers blans, bonnets de coton, torchons, pantalons biège, capotes, petits sacs de lit. — Effets d'habillements à l'usage des vieillards. Pantalons en drap, vestes en drap, gilets en drap, casquette en drap, vestes en coutil, pantalons, gilets, jupon en Vichy, caracos en Vichy, tabliers en Vichy, robes en laine, bas de coton, chaussettes, cravates bleues, mouchoirs de poches.

Cahier des charges à la préfecture d'Alger (1^{er} bureau, Assistance publique), et à l'hôpital-hospice de Douéra, dans celui du receveur-économiste.

MINISTÈRE DES FINANCES

Paris. — Mardi 15 mai, 10 h. — Fourniture de 29.000 poteaux télégraphiques en bois injecté livrables en 5 lots.

Renseignements rue de Grenelle, 103 (division du matériel et de la construction, 1^{er} bureau), de 10 h. à 4 h., ainsi que dans les bureaux télégraphiques des chefs-lieux du département.

Paris. — Mardi 15 mai, 10 h. — Fourniture de 275.000 pièces en porcelaine, en 5 lots.

Cahier des charges, rue de Grenelle, 103 (direction du matériel et de la construction, 1^{er} bureau), ainsi que dans les bureaux de poste et de télégraphie des chefs-lieux de département.

Cher. — Mercredi 9 mai. — Mairie de Bourges. Fourniture de bois divers en deux lots.

Cahier des charges à l'école de pyrotechnie et à la sous-intendance, avenue Bourbonnoux, 5, à Bourges.

COURS DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

EN GROS ET LIVRABLES SUR LES PORTS OU DANS LES ENTREPÔTS DE LA PLACE DE LYON

NATURE DES MATÉRIAUX	PRIX SUIVANT LA QUALITÉ		
	14 avril	21 avril	28 avril
BOIS			
Chêne de Bourgogne. le mètre cube	90 »	120 »	120 »
Sapin de la Saône. — — —	48 »	56 »	56 »
Sapin du Rhône. — — —	44 »	52 »	52 »
PIERRES			
CARRIÈRES DU HAUT-RHÔNE (VILLERBOIS)			
Allèges. le mètre cube	42 »	45 »	45 »
Pierre de taille brute. — — —	45 »	50 »	50 »
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	25 »	28 »	28 »
Moellons bruts. — — —	6 50	7 50	7 50
CARRIÈRES DU MONT-D'OR (SAINT-FORTUNAT)			
Allèges. le mètre cube	35 »	38 »	38 »
Jambages et couverts de portes et croisées, taille comprise. le mètre courant	5 »	5 50	5 50
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	18 »	18 »	18 »
Moellons bruts de Couzon. le mètre cube	5 25	6 »	6 »
MÉTAUX			
Fer en barres, au coke, 1 ^{re} classe. . . . les 100 kil.	44 50	44 50	44 50
Fonte de 2 ^e fusion. — — —	200 »	200 »	200 »
Cuivre en lingots Chili affiné. — — —	215 »	215 »	215 »
Cuivre rouge en feuilles. — — —	195 »	195 »	195 »
Cuivre jaune. — — —	445 »	445 »	445 »
Étain Banca. — — —	435 »	435 »	435 »
Étain Billiton. — — —	41 »	41 »	41 »
Ploomb doux, 1 ^{re} fusion. — — —	46 »	46 »	46 »
Plomb ouvré, tuyaux et feuilles. . . . — — —	45 »	45 »	45 »
Zinc fondu, 2 ^e fusion. — — —	62 »	62 »	62 »
Zinc laminé en feuilles Vieille-Montagne. . . — — —	61 »	61 »	61 »
Zinc — autres marques. — — —	41 »	41 »	41 »
Acide oléique (Oléine). — — —	62 »	62 »	62 »
HUILES (Droits d'accise en sus)			
Huile de lin. les 100 kil.	61 »	61 »	61 »
— de colza brute indigène. — — —	65 »	65 »	65 »
— — épurée id. — — —	108 »	108 »	108 »
Acide stéarique (Stéarine). — — —	24 »	24 »	24 »
DROGUERIE			
Alun épuré. les 100 kil.	48 »	48 »	48 »
— ordinaire. — — —	90 »	90 »	90 »
Essence de térébenthine. — — —	25 »	25 »	25 »
Sel de soude 80 degrés. — — —	125 »	125 »	125 »
SPIRITUEUX (En entropôt)			
Esprit 3 6 Béziers à 86 degrés. l'hectol.	95 »	95 »	95 »
— de marc. — — —	56 »	56 »	56 »
— Nord fin. . . . à 93 degrés. — — —	58 »	58 »	58 »
— — extra-fin — — —	75 »	75 »	75 »
— de grains — — —	50 »	50 »	50 »
— mauvais goût — — —	— »	— »	— »

Tous nos abonnés sont nos collaborateurs; les articles et renseignements qu'ils voudront bien nous envoyer seront publiés, à leur convenance, avec leur signature ou sous le couvert de l'anonymat, après avoir été soumis à l'approbation du comité de rédaction.

L'Imprimeur-Gérant : PITRAT AINÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PRODUITS CERAMIQUES

PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtimens. Appareils pour Sièges inodores, Panneaux et Carreaux en faïence, etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVÉS

PONCET, (C.) quai Pierre-Scize, 60, Lyon. Avenue Dénfert-Rochereau, 10, Saint-Etienne. Entrepôt et du ciment de Vassy et de Grenoble. Chaux hydraulique Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres. — Entrepôt de carreaux mosaïque de la Maison GISSER et BEMER de Marseille.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Tuiles en verre. Châssis en fonte vitrés. Carreaux de Verdun.

SERRA-REYMOND, marchand de Pavés épines, étetés et roulés à Champagne, par Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône).

JUTIÉ, GAY ET C^o, rue de Marseille, 61, seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat, pour Lyon et la banlieue, Portland de Peiloux, du Valbonnais, Veru-le-Grand et de Pochet de Saint-Rambert. Ciments de Grenoble, chaux lourdes et de Bourgoin, Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — Expéditions France et étranger.

ABAT-JOUR

ABAT-JOUR A ROULEAU & A POULIE AUTOMATIQUE. Avec cables en fils de fer galvanisés inoxydables remplaçant les cordes en chanvre. A. MICHEL, rue Cuvier, 27, à Lyon.

TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

VOLLAND FILS AINÉ, Grande-Rue, 21, à Oullins, près Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfectionnés. Spécialité de Claires. Travaux rustiques en tous genres, Kiosques, Chaumières, Cabanes aquatiques, etc.

CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

FOURNEAUX ET CALORIFÈRES. — **POUMEYROL**, constructeur, cours Lafayette, 29, Lyon.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES, DALLES, ARDOISES, GUICHARD Père et Fils, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentant de la commission des Ardoisières d'Angers.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte vitrés. — Carreaux de Verdun.

MAZARD PIERRE, fabricant de tuiles mécaniques et creuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

GRANDE TUILERIE DU RHONE. — **THOMÉ, ARMANET et C^o**, à Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône). Bureaux à Lyon, 8, rue Sala. Tuiles et produits céramiques de toute espèce. Tuiles de montagne, brevetées.

PEINTURE & PLATRIERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte, vitres, Carreaux de Verdun. — Bois de chauffage.

CARRIÈRES, MINES

AUGUSTE BELLON, à Valence, rue Gallet, 7. Décorations de Parcs et Jardins, Rocallages et Aquariums.

GAZ & ÉCLAIRAGE PUBLIC

B. PABIOU, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes Installation des Eaux et du Gaz.

TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

J. PRAT, 28, avenue de Romans, à Valence. Taille de pierres et sculpture. Colonnnes polies, etc. Exploitation des carrières de Chomérac et de Crussol. Monuments funéraires.

J. GUICHERD ET C^o, maîtres carriers, tailleurs de pierres, à Trept (Isère).

PIERRE DE TOURNUS, blanche, demi-dure **JEAUGEON FRÈRES**, Entrepreneurs et M^{re} de pierres, à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de *Pierres Taillées* pour Bâtimens. Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre Fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnements permettant de livrer Brute ou Taillée en toutes saisons.

PIERRES DE TOURNUS. Pierres blanches mi-dures, des Carrières de Tournus. **PERRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour Bâtimens, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des Carrières de Lavost, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

PIERRE DE VILLEBOIS. — DÉFIE TOUTE CONCURRENCE. — Grande Société des tailleurs de pierres de Villebois (Ain). Fourniture de pierres de tailles en tous genres à des prix très réduits. Prompte livraison, taille irréprochable et premier choix de pierres. Le directeur-gérant, LOUIS FROQUET

PIERRES DE TAILLE DE VILLEBOIS ET TREPT. — Pierres diverses pour travaux d'art. **DERRIAZ JEUNE**, 12, place des Cordeliers, Lyon. — Pierres de machines, Piliers pour barrières, Tombes, Plafond de caveaux, Façades, Balcons, Escaliers, Limous, etc., exécutés sur plans. — Chantier, bas port du Pont Lafayette.

MONUMENTS FUNERAIRES

ROYBIN. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 84.

CHEMINS DE FER DECAUVILLE
 Construits par les ATELIERS DECAUVILLE AINÉ, à PETIT-BOURG (S.-et-O.)
LES PLUS GRANDS ATELIERS DU MONDE
 Pour les Chemins de fer Portatifs

5400
CLIENTS
EN
11 ANS
EN ONT
ACHETÉ POUR
46 MILLIONS
de francs

PUISSANCE
750 ouvriers
420
machines-outils

LOCATION
AVEC
FACILITÉ
D'ACHAT

Le Locataire
devient
Propriétaire
au moyen
d'une location
mensuelle
très modérée



35
MÉDAILLES
D'OR
ET TOUTS LES
1^{er} PRIX (23)
DEPUIS
QU'ILS EXISTENT

PRODUCTION
3000
wagons
150 kilomètres
de voie par mois

POUR ALLER
aux ATELIERS
DE
PETIT BOURG
de Paris, prendre
à la gare de Laon
le train de 11 h. 20
Pour Corbeil un
tramway spécial
attend

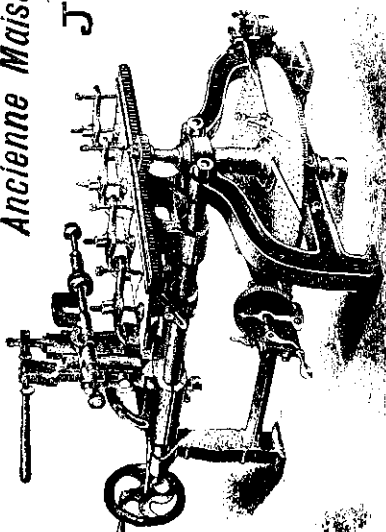
LES VISITEURS
les mardi et ven-
dredi à l'arrivée
de ce train; on
vient à Paris
par l'express de
4 h. 38.

VUE GÉNÉRALE DES NOUVEAUX ATELIERS DECAUVILLE AINÉ
 Au bord de la Seine entre les gares de Petit-Bourg et de Corbeil.
ENVOI GRATIS ET FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ CONTENANT 250 GRAVURES
 Représentant à Lyon : **F. AULANIER, 4, rue Saint-Joseph**

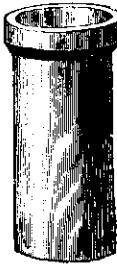
Ancienne Maison MOUTON-CHARREL

J.-B. MOUTON
 MODÈLEUR-MÉCANICIEN
135, rue Molière, 135
 EN FACE LE PONT DE L'HÔTEL-DIEU

Construction pour la Mécanique et le Bâti-
 ment. — Agence de Métriers de Solerie et
 d'Apprêt. — Entretien d'usine pour l'ent-
 lures en bois. — Travaux d'art et d'invention
 à échelle réduite. — Construction de Bluterie,
 Aspirateurs et Moulin complet.
 Plateforme de grande précision pour tailler
 les engrenages droits, cônes, inclines et cré-
 mailles, soit, fonte, fer, acier, bronze et bois.
 Tout ce qui concerne le modelage et la
 menuiserie à des prix très modérés.



A VENDRE une jolie propriété, située à La Tour-de-Salvagny (Rhône)
 S'adresser à M^e MESSIMY, notaire, rue de la République, à Lyon



TUYAU

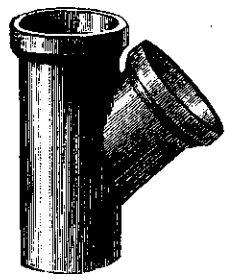
TUYAUX

EN

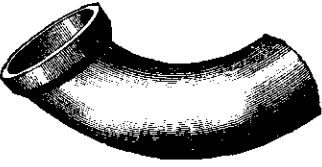
GRÈS

VERNISSÉS INALTÉRABLES

Résistant aux plus hautes Pressions et aux Acides, pour Conduites d'eau et d'acide, Egouts, Descentes de Cabinets, etc.



CULOTTE SIMPLE



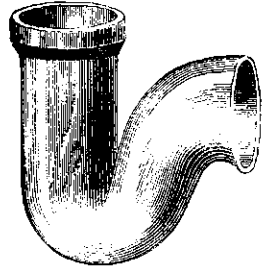
COUDE

FAVRE FRÈRES

50, 51, 52, quai de Serin

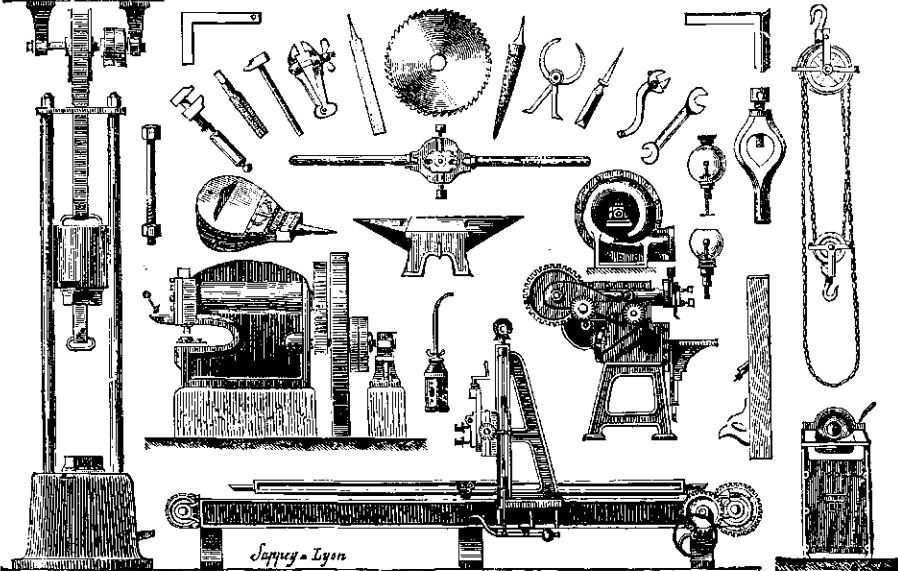
LYON

Envoi sur Demande du Catalogue illustré



SIPHON

CORCELLET, BERNARD & Co — LYON



Saprey - Lyon

CORCELLET, BERNARD & Co — LYON



JACQUON

55, Grande-Rue-de-la-Guillotière

ANGLE DE LA RUE SÉBASTIEN-DUVERNOY, CI-DEVANT DE CHABROL, 14

LYON

MAÇONNERIE

Sceaux, Bayards, Bennes

Pelles, Oiseaux, etc.

PLÂTRERIE

Marchepieds, Échelles

Échelles doubles.

MATÉRIEL COMPLET POUR ENTREPRENEURS

PAPIERS PEINTS

PAPIERS PEINTS

GRAND DÉTAIL DE PAPIERS PEINTS

MAISON P. MARTIN

LYON. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 92. — LYON

REPRODUCTION DE TOUS LES GENRES DE DÉCORATIONS

CRETONNES ASSORTIES AUX ÉTOFFES

CHOIX CONSIDÉRABLE ET TRÈS VARIÉ DANS TOUS LES PRIX

ENVOI FRANCO DE COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS

VITRAUX D'ART

Maison PAULIN CAMPAGNE

Fondée en 1847, la plus ancienne de Lyon,

38, route de Grenoble, Lyon-Monplaisir.

Medailles de Bronze à Anvers, d'Argent à Lyon et de Bronze à Bordeaux

Cette dernière spécialement décernée pour les vitraux d'appartements

TOUTES LES 10 MINUTES

Les Tramways passent devant les Ateliers

LIBRAIRIE EUGÈNE BIGOT

22, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris

Dictionnaire d'Art Ornemental

PAR MECHIN

Détails et Ensembles d'architecture, de sculpture de décoration, se classant par ordre alphabétique et par styles. Très facile à consulter.

120 planches par année

Une livraison de 10 planches par mois. — Prix de l'abonnement annuel : **17 fr.**